



Ville de
Courtry

DÉCHETTERIES MOBILES

2022

> THORIGNY-SUR-MARNE

Rue du Moulin à Vent (Parking du collège)

Les samedis 9 & 30 avril, 7 mai, 4 & 18 juin, 9 juillet,
10 & 24 septembre, 8 & 22 octobre de 14h à 18h

> DAMPMART

Rue Michel Place (Parking du gymnase G. Roby)

Les samedis 21 mai et 16 juillet de 14h à 18h

> COURTRY

Espace Jacobsen, Rue Charles Van Wyngène
(Parking du haut)

Les samedis 23 avril et 15 octobre de 14h à 18h

Accès gratuit, réservé aux particuliers qui résident sur le territoire du SIETREM.
Munissez-vous de votre badge d'accès aux déchetteries
(ou justificatif de domicile de moins de 3 mois) + pièce d'identité.

www.sietrem.fr

0 800 770 061

Service & appel
gratuits

info@sietrem.fr

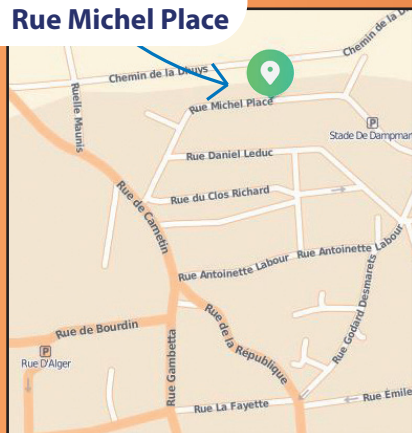


Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30

PLAN D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES MOBILES



Dampmart Rue Michel Place



Thorigny-sur-Marne Rue du Moulin à vent



Courty Rue Charles Van Wyngène



Les déchets acceptés

- * Ferrailles et métaux non ferreux,
- * Piles, accumulateurs,
- * Déchets de jardin : tontes, feuilles et petits branchages sans sac plastique,
- * Déchets ménagers spéciaux : peintures (10 pots maximum), solvants, acides, bases, bombes aérosols issues du bricolage bien vidées, produits phytosanitaires, radiographies,
- * Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : petits appareils électroménagers (PAM), écrans, ampoules, néons et de façon générale tout petit objet contenant un composant électrique ou électronique,
- * Cartons, déchets divers, petits mobiliers,
- * Capsules Nespresso.

Extrait du règlement

- * La quantité totale journalière déposée est limitée à 1 m³ (2 m³ en cas d'apport de déchets verts).
- * L'accès aux déchetteries (fixes ou mobiles) est strictement réservé aux particuliers résidant dans l'une des communes adhérentes au SIETREM, dans la limite de 26 visites par an.
- * Avant tout dépôt, une pièce d'identité et le badge d'accès aux déchetteries ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois devront être présentés au gardien.
- * L'accès aux déchetteries est interdit aux artisans-commerçants à titre professionnel et est strictement limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule de PTAC inférieur à 3,5 tonnes. Les camions « plateau » ne sont pas autorisés sur les déchetteries mobiles.